

Charte d'engagement du CME

I- Préambule

a. Mot du maire pour les familles

Eduquer les enfants au travers des instances démocratiques adaptées afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, est un axe fort que nous souhaitons développer.

Le Conseil Municipal des enfants (CME) répond à la volonté de l'équipe municipale de permettre l'expression de la jeune génération goussainvilloise. Cette instance permettra de réfléchir et de mettre en œuvre des projets. Cela donnera l'occasion aux enfants de suivre un apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie participative. Le CME prolonge et met en pratique l'action éducative menée par les enseignants notamment en instruction civique et morale.

En donnant le goût de l'engagement à nos enfants, nous leur permettons, ensemble, de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, de soumettre des idées, d'être les interlocuteurs privilégiés de leurs pairs, mais aussi de l'ensemble de la population.

Monsieur Abdelaziz Hamida Maire de Goussainville

b. Signification et objectifs de la charte

Une charte reprend les règles les plus importantes d'une organisation, ici le CME.

Elle a pour objectif d'expliquer le règlement du CME avec les règles de bases à respecter pour bien se comporter et bien travailler.

Elle a aussi des objectifs d'apprentissage :

- ✓ Donner le goût de l'engagement : aimer agir en tenant parole
- ✓ Initier au débat : commencer à écouter et prendre la parole dans des discussions
- ✓ S'entraîner à une citoyenneté active, autonome et responsable : agir dans sa ville pour aider à mieux vivre ensemble
- ✓ Réconcilier les jeunes avec la Politique : comprendre l'importance des actions politiques dans le quotidien de tous les habitants

II- Avant les élections

a. Devenir candidat

Pour devenir candidat, il faut être en CM1 ou en CM2 et être inscrit dans une école de Goussainville ou bien habiter dans la ville.

Chaque candidat pourra réaliser une affiche de campagne au format A4 sur feuille blanche, elle comportera :

- ✓ La date du scrutin et le titre de l'élection (Conseil Municipal des Enfants ou CME)
- ✓ La photo du candidat, Sa présentation (Identité, âge, classe, slogan ...)
- ✓ Ses projets écolos et/ou ses autres projets
- ✓ Son slogan ou sa phrase d'une personnalité célèbre préférée
- ✓ Les affiches ne respectant pas les indications ci-dessus et/ou à caractère diffamatoire (qui insultent ou se moquent) rendent la candidature non recevable.

Les parents devront signer une autorisation parentale et les candidats devront s'engager à respecter la charte en la signant.

Les candidats non élus s'engagent à :

- Respecter les choix des électeurs (sans râler)
- Avoir une attitude citoyenne (féliciter les gagnants ou rester correcte)
- N'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit. (ne pas insulter ou blesser les autres candidats)

b. Élire un candidat

Pour avoir le droit d'élire un candidat, il faut être inscrit dans une école élémentaire de Goussainville (du CP au CM2) ou bien habiter dans Goussainville.
Il faut avoir lu et signé le guide du votant.

III- Pendant le mandat de CME

a. Comportement

Après l'annonce des résultats, les élus s'engagent pendant leur mandat de deux ans à :

- ❖ Respecter les articles réactualisés de la présente charte du CME et du règlement intérieur qu'ils auront élaboré et approuvé ;
- ❖ Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail ;
- ❖ Prévenir toujours l'animateur du CME au 01.39.94.61.35 en cas d'indisponibilité ;
- ❖ Participer aux activités proposées ;
- ❖ Ecouter les autres, respecter leurs temps de parole et leurs idées ;
- ❖ Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous ;
- ❖ Informer les jeunes de la commune en particulier de leur école, de ce qui se passe au CME, rapporter leurs avis et leurs demandes ;
- ❖ Être le relais avec les nouveaux élus lorsqu'ils ne seront plus conseillers.

b. Actions

- Les élus devront réfléchir à un projet à dimension écologique pour leur école afin de tenter d'obtenir un label E3D.
- Les élus assisteront aux cérémonies communales lorsqu'ils y seront conviés.
- Les élus participeront aux actions de la ville qui les concernent.
- Les élus pourront créer s'ils le souhaitent des projets qui leur tiennent à cœur dans la concertation et le respect de la charte.

IV- Après ou pendant le mandat

a. Désistement

À moins d'avoir une raison grave (maladie, déménagement, départ à l'étranger ...), **on ne peut pas se désister**. Il faut vraiment comprendre le sens de l'engagement.

Si toutefois cette règle n'était pas respectée, le conseiller serait radié pour toute autre élection de CME ou CMJ jusqu'en 2026.

b. Renouvellement

Après les 2 ans de mandature, les élèves conseillers pourront se représenter soit au CME soit au CMJ selon leur âge, s'ils le souhaitent.

V- Calendrier

Du 9 au 13 novembre 2020 : élections municipales des enfants dans toutes les écoles élémentaires de la ville.

Le 5/12/2020 : Intronisation des nouveaux Conseillers.

A partir du mercredi 9/12 : chaque mercredi matin, un atelier de travail aura lieu sauf jours fériés et vacances (ateliers non obligatoires à voir avec le planning annuel) de 9H30 à 11h30.

Les élus du CME seront appelés à assister aux commémorations officielles telles que le 8 mai, 11 novembre...

Signature de l'élu.e du CME :

Signature de la famille (parents ou tuteurs) :